

LA FIBRE CHEZ VOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 28 juin 2021



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



LES
INTERCOMMUNALITÉS
DE LA CREUSE

EN CREUSE : 1316 NOUVEAUX FOYERS ÉLIGIBLES À LA FIBRE !

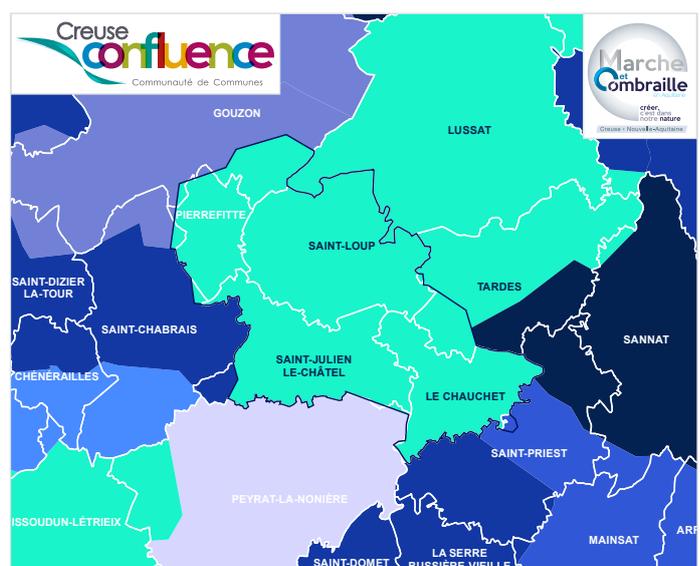
**À PIERREFITE, SAINT-LOUP, SAINT-JULIEN-LE-CHATEL, GOUZON, LE CHAUCHET,
LA SOUTERRAINE, LA COURTINE ET LE MAS D'ARTIGE**

L'éligibilité à la fibre optique s'étend en Creuse grâce au réseau public DORSAL. Entre le 22 juin dernier et le 1^{er} juillet prochain, 1316 nouvelles lignes optiques ouvrent à la commercialisation sur le territoire des Communautés de communes Creuse Confluence, Marche et Combrailles-en-Aquitaine et Haute-Corrèze Communauté. Les habitants et entreprises concernés peuvent s'abonner à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès internet partenaire du réseau public. Ce réseau public de fibre optique, construit par DORSAL, exploité et commercialisé par Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD) est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Creuse et les intercommunalités, avec le soutien de l'État et de l'Union Européenne.

LES SECTEURS CONCERNÉS

Sur le territoire des Communautés de communes Creuse Confluence et Marche et Combrailles-en-Aquitaine, la plaque*, ouverte à la commercialisation depuis mardi 22 juin, comprend 520 lignes optiques, réparties sur les communes de :

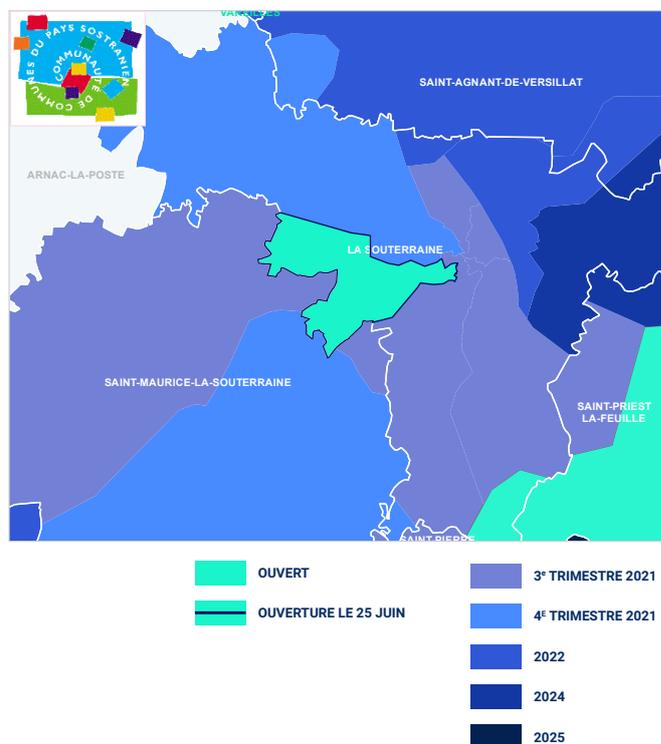
- Saint-Loup : 173 lignes (commune entière) ;
- Saint-Julien-le-Chatel : 128 lignes (hors pointe sud-ouest) ;
- Le Chauchet : 99 lignes (commune entière) ;
- Pierrefite : 67 lignes (hors pointes nord et est) ;
- Gouzon : 31 lignes (pointe sud-est) ;
- Tardes : 18 lignes (pointe sud-ouest) ;
- Saint-Priest : 3 lignes (pointe nord) ;
- Saint-Chabrais : 1 ligne optique.



* Le déploiement et la commercialisation du réseau fibre se font par « plaques », dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes ! Une même commune peut ainsi être traversée par plusieurs plaques qui ne sont pas déployées ou commercialisées en même temps.

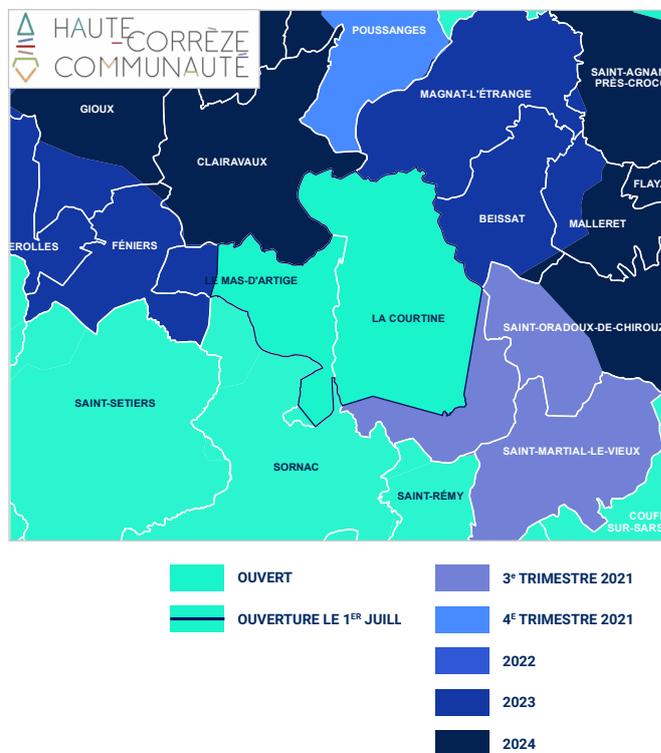
Sur le territoire de la communauté de communes du Pays Sostranien, 392 lignes optiques ont ouvert vendredi 25 juin à la Souterraine, autant de nouveaux habitants ou entreprises éligibles à la fibre.

À noter que la commune de la Souterraine présente la particularité d'être découpée en 8 plaques de déploiement, dont l'ouverture s'échelonne entre ce 25 juin 2021 et 2024.



Sur le territoire de la communauté de communes de Haute-Corrèze (partie creusoise), 404 lignes optiques ouvriront à leur tour jeudi 1^{er} juillet prochain, réparties sur les communes de :

- La Courtine : 314 lignes (parties nord et centre) ;
- Le Mas d'Artige : 90 lignes (secteur est).



Au total en Creuse, 12 413 lignes optiques ont ainsi été livrées par DORSAL depuis le début du déploiement, autant de foyers ou locaux d'activités éligibles à la fibre !

LE RACCORDEMENT FINAL

Une communication informera les habitants ou entreprises concernés de la possibilité de s'abonner à la fibre, précisant la marche à suivre et les mesures sanitaires à respecter pour un raccordement réussi, en toute sécurité !

COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement à la fibre du foyer ou du local d'activité. Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, à 150 m maximum, jusqu'à l'intérieur du logement ou du local. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par NATHD ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement.



La fibre emprunte généralement le même chemin que le réseau télécom cuivre déjà en place quand il existe. S'il n'existe pas ou si ce passage n'est pas identifié, une solution est proposée par le technicien de raccordement.



RACCORDEMENT GRATUIT

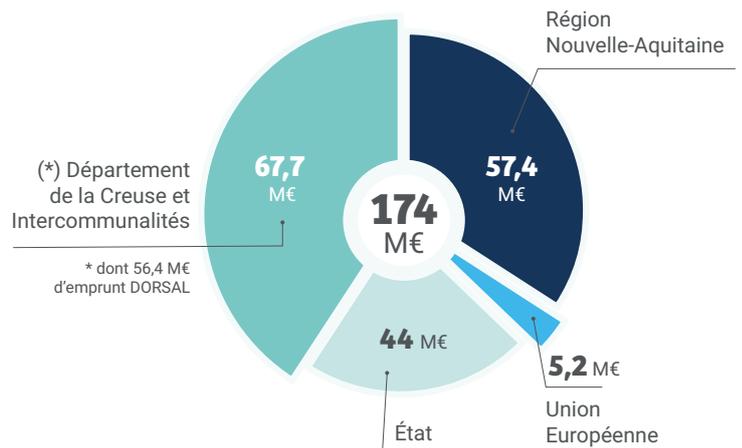
Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, **l'installation de la fibre chez le particulier n'est pas facturée**. L'abonné ne paie que son abonnement. Attention, certains opérateurs facturent des frais d'accès au service, qui ne sont pas des frais de raccordement.

LA SUITE DU DÉPLOIEMENT EN CREUSE

Les chantiers s'échelonneront jusqu'en 2024 pour construire **79 000 lignes**. Après la fin des travaux sur un secteur, 3 mois d'attente sont nécessaires avant que les habitants concernés ne puissent souscrire à une offre fibre. Le temps que les fournisseurs d'accès à Internet partenaires, installent leurs équipements sur le réseau public.

Une arrivée de la fibre progressive, pour cet important chantier comparable à l'arrivée de l'électricité.

UN INVESTISSEMENT PUBLIC DE 174 MILLIONS D'EUROS



QUI FAIT QUOI ?



LE MAÎTRE D'OUVRAGE, PROPRIÉTAIRE DU RÉSEAU

- Assure le montage financier du projet en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, et détermine les calendriers de déploiement, avec ses collectivités membres
- Conçoit et construit le réseau jusqu'en limite de propriété privée, via ses entreprises travaux, puis le livre à NATHD.



L'EXPLOITANT DU RÉSEAU (DÉLÉGATAIRE DE DORSAL)

- Assure, pour le compte des collectivités, l'exploitation et la commercialisation du réseau public auprès des opérateurs fournisseurs d'accès Internet
- Assure les opérations de maintenance et d'entretien du réseau construit par DORSAL

LES FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET (FAI)

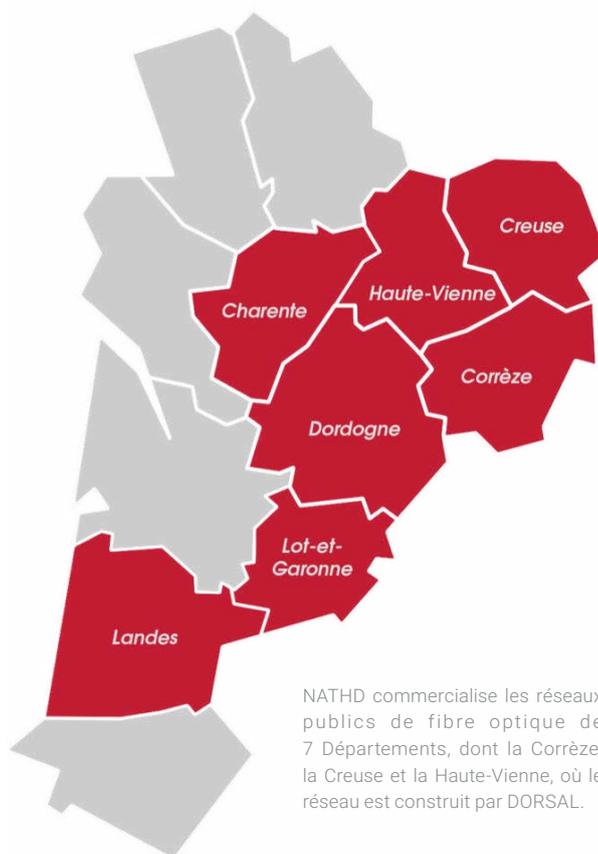
- Proposent aux habitants des abonnements «fibre» d'accès à internet (entreprises, professionnels, collectivités, particuliers)
- Louent les infrastructures du réseau public pour fournir leurs offres

NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST.

Cette société publique locale a été créée en 2015, à l'initiative du Conseil Régional. Alors que les syndicats mixtes adhérents, dont DORSAL, construisent l'infrastructure, NATHD en assure la commercialisation et l'exploitation.

La mutualisation à l'échelle régionale permet de baisser les coûts d'exploitation du réseau, mais aussi d'apparaître plus fort vis à vis des opérateurs, grâce à un volume de prises à commercialiser important : + de 700 000 prises sur 7 départements !

Autre intérêt : le modèle économique, qui permet **des retours sur investissements rapides pour les territoires adhérents**. Grâce aux loyers payés par les fournisseurs d'accès pour utiliser le réseau, NATHD perçoit des recettes qu'elle reverse à ses actionnaires, dont DORSAL. Ces revenus permettent de financer la suite des déploiements, de rembourser les emprunts et d'imaginer progressivement de nouveaux services (éducation, santé, prise en charge de l'autonomie...).



NATHD commercialise les réseaux publics de fibre optique de 7 Départements, dont la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne, où le réseau est construit par DORSAL.

LES AVANTAGES DE LA FIBRE

Avec la fibre optique, les débits sont bien plus performants que l'ADSL (jusqu'à 1 Gbit/s). De quoi accéder à une nouvelle dimension de partage de données, de divertissements et de sensations, grâce à une technologie 100% prête pour le futur.

- Navigation Internet fluide
- TV HD / 3D sur 1 ou plusieurs postes
- Bouquet de chaînes
- Contrôle du direct
- Vidéo à la demande (VOD)
- Jeux en ligne
- Échanges de vidéo, photos...
- Téléphonie sur Internet illimitée vers fixe et mobile / différents pays
- Services publics en ligne

+ d'infos



POUR TESTER SON ÉLIGIBILITÉ
À LA FIBRE ET LES QUESTIONS
DE RACCORDEMENT, RDV SUR
NATHD.FR

+ D'INFOS SUR LE PROJET
ET ACCÈS AU CALENDRIER
DES DÉPLOIEMENTS SUR
DORSAL.FR



Exploite et commercialise le réseau construit par DORSAL

0 806 806 006 Service gratuit + prix appel

CONTACTS PRESSE

Florence Santucci-Crossard, NATHD 06 29 75 20 10 - crossard@nathd.fr

Céline Cherpin, DORSAL 06 67 30 51 92 - com@dorsal.fr

Avec le soutien de

